


Peste porcine africaine: situation actuelle, prévention et détection précoce

À l'origine endémique en Afrique, la peste porcine africaine (PPA) continue d'année en année à se propager en Europe via la région transcaucasienne et la Russie, touchant ainsi plusieurs pays de l'UE. La première mise en évidence de la PPA chez les sangliers en République tchèque pendant l'été 2017 a montré que le virus continue sa progression vers l'ouest.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV

www.osav.admin.ch

La PPA est une maladie virale fébrile des porcs domestiques et des sangliers. Elle n'affecte ni les autres espèces animales ni l'homme. Elle peut présenter des évolutions variées, de suraiguë à chronique. La forme aiguë est caractérisée par une forte fièvre persistante et une mort subite. Le taux de mortalité peut atteindre les 100%. Les animaux malades présentent des hémorragies punctiformes ou étendues dans la peau (surtout au niveau des extrémités et des oreilles) (figure 1), les reins, les membranes séreuses et les ganglions lymphatiques. La rate est souvent très enflée, rouge foncé et de consistance friable. Les ganglions lymphatiques gastrohépatiques et rénaux peuvent être très fortement grossis et rouge foncé. En cas de forme chronique, le tableau clinique présente surtout des symptômes non spécifiques, pouvant être influencé par des infections bactériennes secondaires (fièvre récurrente, avortements, diarrhées, rougeurs cutanées pouvant évoluer jusqu'à une nécrose et à une ulcération de la peau, inappétence, mauvaises performances d'engraissement, arthrites, toux, etc.). Il n'existe aucun vaccin contre le virus. Cette épizootie est provoquée par un virus à ADN (de la famille des asfivirus) dont la ténacité est très élevée:

le virus reste infectieux durant des mois dans les cadavres, dans les produits à base de viande (p. ex. salami, jambon), mais aussi dans l'environnement.

En principe, le virus peut être transmis de plusieurs manières (figure 2): par contact direct entre animaux, mais également par l'intermédiaire de vêtements, d'objets, de véhicules de transport, ou encore de denrées alimentaires contaminées (aussi par les tiques en Afrique). La transmission via les cadavres infectieux ou l'environnement contaminé (p. ex. le sol forestier, l'herbe) joue un rôle essentiel dans la propagation à petite échelle, notamment au sein d'une population de sangliers. Les activités humaines, notamment le trafic d'animaux, l'utilisation de déchets alimentaires dans l'alimentation des porcs et l'élimination des restes de repas dans la nature, sont en revanche les principales responsables de la propagation sur de plus grandes distances. La viande de porc ou de sanglier contaminée par le virus ainsi que les produits qui en sont issus provenant des pays touchés par la PPA et ramenés en Suisse constituent actuellement le plus grand risque d'introduction de la PPA. Si ces produits sont jetés dans la nature et ingérés par les sangliers ou donnés à manger aux porcs domestiques, ils peuvent facilement transmettre le virus aux animaux.

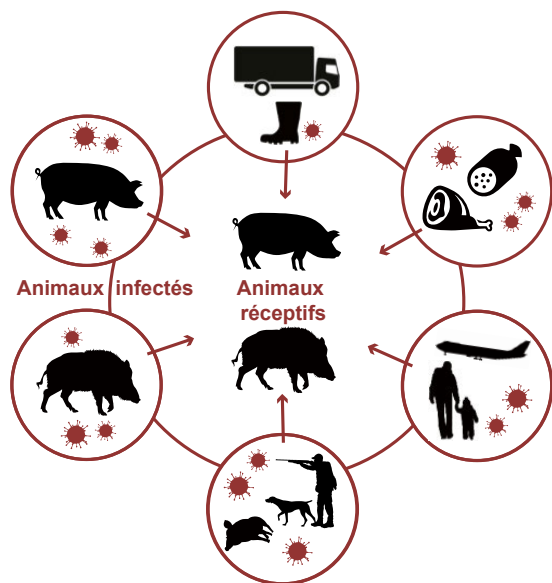
Figure 1: Un porc atteint de PPA présentant des hémorragies cutanées étendues.
(Aimablement mis à disposition par PD Dr Sandra Blome, Friedrich-Loeffler-Institut, Greifswald, Allemagne)



Prévention

Afin d'empêcher l'introduction de la PPA en Suisse, il est important que les voyageurs ne ramènent aucun produit à base de viande des pays touchés par la PPA. Une prudence toute particulière est également de mise lors de voyages de chasse dans les zones touchées.

Pour renforcer la prévention, les vétérinaires d'exploitation ont un important rôle à jouer dans la sensibilisation des détenteurs d'animaux et de leurs collaborateurs; ils peuvent assister les détenteurs des porcs dans l'application des mesures de biosécurité dans la porcherie. Parmi ces mesures, on compte notamment la pose de clôtures autour des aires extérieures afin d'éviter les contacts avec



les sangliers, l'utilisation stricte d'un sas d'hygiène et le respect de l'interdiction d'utiliser des déchets alimentaires dans l'alimentation des porcs.

Détection précoce de la PPA

Le vétérinaire d'exploitation joue également un rôle central dans la détection précoce d'une introduction éventuelle de la PPA dans une porcherie suisse. Il y a en effet suspicion de peste porcine en présence des symptômes suivants: forte fièvre, mort subite, chétivité, apathie, diarrhées, avortements, baisse de performances d'engraissement et les infections bactériennes fréquentes qui s'accompagnent de pertes d'animaux. Il y a une forte suspicion clinique de PPA lorsque ces symptômes apparaissent et qu'il y a eu des contacts avec d'autres exploitations ou des sangliers confirmés positifs à la PPA, ou lorsqu'une maladie évolue de manière fulgurante dans une exploitation porcine, accompagnée de nombreux cas de mort subite. Si ces symptômes apparaissent, il faut en informer immédiatement le vétérinaire cantonal compétent et prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter la propagation de l'épizootie. En cas de problèmes de troupeau peu clairs accompagnés de symptômes semblables à ceux de la PPA, mais sans qu'il y ait suffisamment d'éléments pour conclure à un cas de suspicion d'épizootie, le vétérinaire d'exploitation peut faire effectuer un examen d'exclusion. Après concertation avec l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI), il prélève des échantillons qu'il envoie ensuite pour une analyse gratuite (examen d'exclusion: <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheit/frueherkennung/ausschlussuntersuchung.html>). En outre, il est possible de clarifier ce genre de cas en effectuant un examen pathologique dans le cadre du projet «PathoPig» de l'OSAV. Lors d'un examen d'exclusion, aucune des

mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

Par le passé, la première introduction de la PPA dans un pays était souvent due aux activités humaines au sein de la population de sangliers, étant donné que celle-ci était moins bien protégée que les porcs domestiques, bien à l'abri dans les porcheries. Une fois que le virus est parvenu à se propager, ne serait-ce qu'une seule fois, dans la population de sangliers, il est difficile de le combattre. C'est pourquoi il est important de détecter de manière précoce la contamination des sangliers par la PPA. Pour cette raison, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et d'autres experts, l'OSAV a élaboré et lancé fin mars 2018 un programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers (cf. <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tiergesundheit/frueherkennung/asp-wildschwein.html>).

Tout au long de l'année, en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, tous les sangliers trouvés morts, les sangliers tirés parce qu'ils présentaient des symptômes de maladie non spécifiques et les sangliers accidentés doivent faire l'objet d'un dépistage de la PPA.

Figure 2: Représentation schématique des modes de transmission potentiels de la PPA entre les porcs domestiques et les sangliers.

© Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)

En résumé

Afin de détecter en temps utile une introduction éventuelle de la PPA, la collaboration des vétérinaires est essentielle. Soyez vigilants et utilisez l'examen d'exclusion ou PathoPig pour résoudre les problèmes non spécifiques affectant le troupeau. Vous trouverez de plus amples informations sur www.osav.admin.ch.

Correspondance

Dr Christina Nathues, Dipl. ECVPH
Collaboratrice scientifique Détection précoce et surveillance
christina.nathues@blv.admin.ch

Daniela Hadorn Schneider, Dr méd. vét.
Directrice secteur Détection précoce et surveillance
daniela.hadorn@blv.admin.ch

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Division Santé animale

Schwarzenburgstrasse 155
3003 Berne
Téléphone: +41 58 46 96146

www.osav.admin.ch